

FORMATION











LIEU DE LA FORMATION

LYCÉE CHARLES PEGUY 2 RUE DU COLLÈGE TECHNIQUE 33320 FYSINES

PUBLIC CONCERNÉ

- Sont concernées par ce diplôme :
 les personnes âgées de moins de 30 ans
 les titulaires d'un CAP Art et Techniques de la Bijouterie Joaillerie.

PRÉ-REOUIS

Être titulaire du CAP Art et Techniques de la Bijouterie Joaillerie

DÉTAILS DATE DE LA FORMATION

13 semaines de cours en centre de **formation** de **septembre à juillet** selon une alternance d'une semaine par mois le reste du temps en entreprise.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Contrat d'apprentissageFormation en alternance

OBJECTIFS DE LA FORMATION



L'obtention de la Mention Complémentaire JOAILLERIE

Le titulaire de ce diplôme est capable

- en joaillerie : réaliser des maquettes en cire à sculpter, analyser un dessin ; préparer un bijou avant la pose de pierres précieuses
- en dessin professionnel : réaliser un dessin au trait et technique (CAO/DAO), maitriser l'histoire de l'art.

Il connait les matériaux et les contraintes liées à l'utilisation des pierres précieuses ou semi précieuses.

CONTENU DE LA FORMATION

La Mention Complémentaire ne contient que de l'enseignement professionnel :

- atelier
- dessin gouaché
- CAO/DAO
- technologie
- histoire de l'art

CONDITIONS DE FORMATION

La formation s'effectue sur une alternance d'une semaine par mois au centre de formation. L'apprenti bénéficie d'un suivi personnalisé, de cours sur site au sein d'un atelier équipé de postes de travail adaptés, d'outils informatiques et de logiciels spécifiques. Sur une année à raison de 455 heures de formation au centre de formation (35 heures de cours par semaine) et le reste du temps en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en Contrôle en Cours de Formation (CCF) sur la plupart des épreuves sauf U1 - Analyse technologique et

CONDITIONS D'ADMISSION

La signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise valide l'inscription à la formation Mention Complémentaire JOAILLERIE

PROFIL DES INTERVENANTS

Les formateurs du centre de formation sont habilités par l'Éducation Nationale à préparer au diplôme et à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation.